

Le Réveil Illustré

Edition du "REVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, rue Pauvree, ROUBAIX et 2, place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

La Propriété du Fonds de Commerce

La Chambre des députés a adopté le 8 juin dernier la proposition de loi tendant à la reconnaissance de la propriété commerciale.

Le Sénat est à nouveau appelé à en délibérer.

Le titre de cette proposition porte : Proposition de loi réglant les rapports entre locataires et bailleurs en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles à usage commercial ou industriel.

L'article premier est ainsi rédigé :

Lorsqu'un bail, de deux années au moins, d'un local ou d'un fonds de commerce ou une industrie, arrive à expiration et que le locataire ou ses ayants causés demandent le renouvellement, le bailleur doit, en l'absence de motifs graves et légitimes, lui donner la préférence sur toutes autres personnes, dans les conditions ci-après fixées.

L'article 2 vise uniquement la procédure.

Les articles 3, 4 et 6 sont les plus importants, en voici les commentaires fournis par le rapporteur de la loi, le citoyen Arthur Levasseur, député de la Seine :

Le commerçant qui demande le renouvellement de son bail et qui se voit refusé, va devant le juge, qui est saisi, s'il y a lieu, des offres des tiers.

Sur le rapport des arbitres, s'il n'y a pas d'offre, le prix et les conditions, en l'absence d'accord entre les parties, sont fixés. Dans ce cas, le maintien en jouissance est toujours prononcé.

Si les arbitres sont en présence d'offres dont ils sont chargés avec le juge de reconnaître la réalité et la sincérité, le prix est fixé selon ces offres.

Le locataire sortant peut accepter ces offres avant toutes autres personnes si elles lui paraissent raisonnables ; mais il peut les refuser et elles sont jugées excessives, en tenant compte de la valeur locale de la région ou de la commune. Dans ce cas, il a droit à l'indemnité prévue à l'article 4, qui est établie au considérant du préjudice causé.

Le préjudice causé est naturellement basé sur les éléments du fonds de commerce, et l'indemnité doit être, dans la plupart des cas, représentative de la valeur de l'établissement.

Jamais un locataire commerçant ne refusera quand les offres seraient raisonnables et alors comme le bail en débutant, c'est le droit de priorité qui pourra, bien que le nom n'en soit plus prononcé, et quand les offres seront excessives, le locataire sera indemnisé.

Je ne crois pas qu'il soit possible d'obtenir quelque chose de mieux.

L'article 4 de l'indemnité ; je n'y insiste pas, puisque la visée d'un autre plus haut.

L'article 5 atténue, dans certains cas, les effets de la loi, mais je me hâte de dire qu'il est plus favorable que notre ancien article 3.

Il vise le cas où le propriétaire peut reprendre le fonds de commerce, et dans ce cas, nous avons succombé à la Commission, et il nous a fallu accepter cette possibilité.

Nous avons néanmoins, et c'est là tout de même un gros point, de l'établissement, jamais un locataire commerçant ne refusera quand les offres seraient raisonnables et alors comme le bail en débutant, c'est le droit de priorité qui pourra, bien que le nom n'en soit plus prononcé, et quand les offres seront excessives, le locataire sera indemnisé.

Je ne crois pas qu'il soit possible d'obtenir quelque chose de mieux.

L'article 4 de l'indemnité ; je n'y insiste pas, puisque la visée d'un autre plus haut.

L'article 5 atténue, dans certains cas, les effets de la loi, mais je me hâte de dire qu'il est plus favorable que notre ancien article 3.

Il vise le cas où le propriétaire peut reprendre le fonds de commerce, et dans ce cas, nous avons succombé à la Commission, et il nous a fallu accepter cette possibilité.

Nous avons néanmoins, et c'est là tout de même un gros point, de l'établissement, jamais un locataire commerçant ne refusera quand les offres seraient raisonnables et alors comme le bail en débutant, c'est le droit de priorité qui pourra, bien que le nom n'en soit plus prononcé, et quand les offres seront excessives, le locataire sera indemnisé.

Je ne crois pas qu'il soit possible d'obtenir quelque chose de mieux.

L'article 4 de l'indemnité ; je n'y insiste pas, puisque la visée d'un autre plus haut.

L'article 5 atténue, dans certains cas, les effets de la loi, mais je me hâte de dire qu'il est plus favorable que notre ancien article 3.

Il vise le cas où le propriétaire peut reprendre le fonds de commerce, et dans ce cas, nous avons succombé à la Commission, et il nous a fallu accepter cette possibilité.

Nous avons néanmoins, et c'est là tout de même un gros point, de l'établissement, jamais un locataire commerçant ne refusera quand les offres seraient raisonnables et alors comme le bail en débutant, c'est le droit de priorité qui pourra, bien que le nom n'en soit plus prononcé, et quand les offres seront excessives, le locataire sera indemnisé.

Je ne crois pas qu'il soit possible d'obtenir quelque chose de mieux.

L'article 4 de l'indemnité ; je n'y insiste pas, puisque la visée d'un autre plus haut.

L'article 5 atténue, dans certains cas, les effets de la loi, mais je me hâte de dire qu'il est plus favorable que notre ancien article 3.

Il vise le cas où le propriétaire peut reprendre le fonds de commerce, et dans ce cas, nous avons succombé à la Commission, et il nous a fallu accepter cette possibilité.

Nous avons néanmoins, et c'est là tout de même un gros point, de l'établissement, jamais un locataire commerçant ne refusera quand les offres seraient raisonnables et alors comme le bail en débutant, c'est le droit de priorité qui pourra, bien que le nom n'en soit plus prononcé, et quand les offres seront excessives, le locataire sera indemnisé.

Je ne crois pas qu'il soit possible d'obtenir quelque chose de mieux.

L'article 4 de l'indemnité ; je n'y insiste pas, puisque la visée d'un autre plus haut.

L'article 5 atténue, dans certains cas, les effets de la loi, mais je me hâte de dire qu'il est plus favorable que notre ancien article 3.

Il vise le cas où le propriétaire peut reprendre le fonds de commerce, et dans ce cas, nous avons succombé à la Commission, et il nous a fallu accepter cette possibilité.

Les FÊTES de JEANNE HACHETTE à Beauvais



UN GROUPE DE BEAUVAISIENNES EN COSTUME DE L'EPOQUE

M. Denis Bodden Président de l'Union des Chambres de Commerce françaises à l'Etranger

Nous apprenons avec plaisir que notre ami Denis Bodden, le sympathique président de la Chambre de Commerce et de l'Ecole française de Bruxelles, vient d'être élu à l'unanimité président de l'Union des Chambres de Commerce françaises à l'étranger, aux colonies et aux pays de protectorat, dont le siège est à Paris, à l'Office national du commerce extérieur.

M. Mandel a des distractions Il lui en coûtera la bagatelle de 1.241 fr. 50

Bordeaux, 26. — M. Mandel ayant passé la nuit à l'Hôtel de Bordeaux, s'en alla un matin en oubliant de fermer le robinet amenant l'eau dans un appareil du cabinet de toilette. Le tuyau d'écoulement étant obstrué, l'eau déborda sur le parquet et endommagea le plafond des magasins du Grand-Théâtre, situés au-dessous. D'où procès.

PAROLES PRÉSIDENTIELLES

Un discours de M. Millerand au déjeuner de la presse étrangère

« La France républicaine demeure pacifique. »

Paris, 26. — Le président de la République a présidé, ce matin, le déjeuner des trois Associations de la presse étrangère. M. Millerand a prononcé un discours au cours duquel il a déclaré :

Les vraies raisons de l'occupation de la Ruhr

C'est, je le crois, un travers assez répandu par tous pays, que d'être porté à dramatiser les affaires les plus simples et à adopter, de préférence, les interprétations les moins favorables ; la vérité est, à l'ordinaire, plus unie et moins sombre.

L'appel à l'amitié et à la solidarité des Alliés

Nous savons que nous pouvons compter sur vous pour nous aider à nous faire mieux connaître.

Le nouveau bâtonnier des avocats de Paris

Paris, 26. — L'ordre des avocats a procédé cet après-midi à l'élection de son nouveau bâtonnier.

CEUX QUI S'EN VONT!



Faites donc attention! Embécille, vous ne me laissez pas le plus long des queues à...

Les Voyages Populaires du « Réveil du Nord »

ROUEN - LE HAVRE (Deux jours) - Les 14 et 15 Juillet

Rouen - Le Havre - Trouville (Trois jours) - Les 14, 15 et 16 Juillet

Voici le soleil revenu. Quelques nuages achèvent bien de se disperser dans le ciel, mais bientôt l'été, l'été avec ses longues et chaudes journées, chassera les mauvais souvenirs de cet invraisemblable mois de juin.

Sans être grand météorologiste, ni disciple fervent de Malthus de Lensberg, des signes rassurants permettent d'espérer que l'été sera non seulement très chaud, mais encore suivi d'une splendide arrière saison.

Il s'agit d'interroger les rhumatismes, les nerveux, les arthritiques, malgré la pluie persistante du mois de juin, leurs souffrances habituelles durant les périodes pluvieuses ne se sont que peu ou pas manifestées.

C'est le signe précurseur d'une période assez longue de sécheresse. Donc, préparons-nous à un très bel été.

Comment s'y mieux préparer qu'en songeant aux excursions que ne manquera pas de provoquer le beau temps enfin revenu.

La première et la plus avantageuse sera certainement celle organisée par le Réveil du Nord : Rouen-Le Havre. La mer... avec son souffle vivifiant, son mystère infini.

Nous visiterons en passant, avant le beau voyage, ces plages merveilleuses du littoral normand. Ces côtes si pittoresquement découpées qui résistent dans leurs écharcures, les plus fertiles pâturages, les rivières les plus poissonneuses, les bois les plus mystérieux...

Rappelons que les adhésions sont reçues au « Réveil du Nord », 186 bis, rue de Paris et à l'Agence des Voyages de la Presse Française, 66, rue des Stations.

Les prix de cette importante excursion sont fixés comme suit :

Table with 3 columns: Destination, 2e classe, 3e classe. Rows: Lille, Douai, Arras, Valenciennes.

De Lille à Amiens 2e classe pour tous les voyageurs.

Le crime d'une brute

Un cantonnier voulut abuser d'une fillette comme elle résistait il la malfa atrocement

Troyes, 26. — Hier soir, dans un terrain vague du faubourg Croncels, la petite Eliane Lochey, âgée de cinq ans et demie, a été entraînée par un nommé Maurice Leffeville, cantonnier, âgé de 23 ans, qui a tenté d'abuser d'elle.

L'enfant ayant voulu se débattre, le misérable lui a porté un coup de couteau au ventre, qui a mis à nu les intestins et la vessie.

Le meurtrier a pris la fuite, mais il a été rejoint et conduit au commissariat. Il n'a fait des aveux que tard dans la soirée, au moment où il a été transféré à la prison.

Une foule de 500 personnes s'est jetée sur lui et a tenté de le lyncher. La police a eu quelque difficulté à le dégager.

La petite victime a été conduite à l'hôpital. Son état est désespéré.

Ce Midi!

Marseille avait sa sardine Lyon a son requin

Lyon, 26. — A Vernaison, en aval de Lyon, un pêcheur, M. Delrieux, a retiré du Rhône un jeune requin du poids de quinze kilos qui avait, quittant la Méditerranée, remonté le cours du fleuve sur un espace de trois cents kilomètres.

Ce séjour dans l'eau douce avait épuisé les forces de ce squalo égaré, qui survécu une heure seulement à sa capture.

Le Réveil Illustré vient de paraître

Comme chaque semaine, il apporte les nouvelles, les contes, les bons mots, les chroniques, qui sont la joie des soirées du dimanche.

Il apporte également la santé, car

Le Réveil Illustré

est en vente partout 16 Pages :: 20 Centimes

LA DÉBACLE DU MARK EN ALLEMAGNE



Le nouveau mark papier allemand (recto et verso), dont la valeur est vingt mille fois inférieure à celle du mark-ort, et dont les frais de fabrication s'élèvent à 40 marks papier.

La liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes

C'est sans doute pour ce principe qu'on se bat au Maroc

Meknès, 25. — Les troupes françaises appuyées par les partisans ont eu une brillante action, l'important village d'El-Mitro situé en plein cœur de la montagne disside.

L'occupation a eu lieu dans la journée du 24, après de violents combats au cours desquels les troupes françaises ont infligé des pertes élevées aux dissidents.

L'occupation d'Elmitre marque une étape importante dans les opérations de cette région, car ce village représente le centre économique et le centre politique principal pour les Tzougrouchen Marmoucha et les tribus environnantes d'Autre part, Elmitre est le lieu saint de la région ; il commande également géographiquement et militairement, la piste faisant communiquer les deux versants importants du massif du Tichouk.

Les milieux militaires considèrent que ces opérations amèneront des résultats très importants.

La crise belge demeure insoluble

Il est question de dissoudre les Chambres et d'en appeler au pays

Paris, 26. — Une dépêche de Bruxelles de l'Agence Havas déclare qu'on n'est plus avancé qu'il y a huit jours, en ce qui concerne le dénouement de la crise ministérielle.

Dans ces conditions, M. Theunis a fait part de sa détermination de renouer la formation du cabinet.

Si pour mercredi l'accord ne s'est fait entre les adversaires et si M. Theunis renonce à la formation du ministère on craint qu'il n'y ait pas les autres solutions qu'une dissolution des chambres et un appel au pays.

L'auto-fantôme

Madrid, 26. — Un auto-camion a démarré sans son chauffeur, renversant la barrière du garage et est allé se briser contre le mur d'une maison, de l'autre côté de la rue.

Un enfant a été tué et cinq blessés, dont deux grièvement.

TROUBLANTE ÉNIGME

Qu'est devenu M. Quemeneur, conseiller général du Finistère?

On a perdu sa trace depuis le 24 mai

Nous avons relaté, hier, la disparition de M. Quemeneur, conseiller général du Finistère. La disparition date d'un mois et non de quinze jours.

Une randonnée pénible

Le 24 mai dernier, en effet, M. Quemeneur quittait Landerneau pour Paris dans l'automobile de M. Sezenec, négociant à Morlaix, et en compagnie de ce dernier.

M. Sezenec avait l'intention de vendre son auto une fois arrivé à Paris. Or, le moteur ayant eu plusieurs pannes en cours de route, M. Sezenec, en arrivant à Dreux, estima qu'il ne pourrait vendre son auto sans l'avoir fait réparer ; comme il prévoyait que les réparations nécessaires lui coûteraient plus cher qu'il ne lui en coûtait de retourner à Landerneau, il se résigna à aller à Paris.

Un chèque de 80.000 francs en panne

Les jours passèrent, et la peur de M. Quemeneur, avec laquelle le conseiller général demeurait à Landerneau, n'eut plus de nouvelles de son frère. Elle fit part de son étonnement à M. Poulinguen, notaire à Pont-l'Abbé, beau-frère de M. Quemeneur.

M. Poulinguen se rendit à Paris, à la Préfecture de police, qui fit effectuer des recherches dans les divers hôtels de la capitale, mais vainement. Or, M. Poulinguen, sur la demande de M. Quemeneur, avait adressé à Paris, au bureau de postes numéro 3, boulevard Malesherbes, un chèque de 80.000 francs.

Le 26 mai, c'est-à-dire le lendemain du jour où M. Quemeneur quitta à Dreux M. Sezenec, une personne, dont on n'a pu encore établir l'identité, se présentait au bureau de poste du boulevard Malesherbes et demandait si un pli chargé était arrivé à l'adresse de Pierre Quemeneur, poste restante ; il n'y avait rien. Deux jours après, le chèque de M. Poulinguen arrivait, mais il est toujours au bureau, où M. Quemeneur n'est jamais venu le réclamer.

Un télégramme apocryphe

C'est alors que le contrôle général des recherches judiciaires ouvrit une enquête. Mais elle était bientôt interrompue par un avis téléphonique de M. Poulinguen faisant connaître que la sœur de M. Quemeneur avait reçu d'un télégramme, se présentant au bureau de poste du boulevard Malesherbes et demandant si un pli chargé était arrivé à l'adresse de Pierre Quemeneur, poste restante ; il n'y avait rien. Deux jours après, le chèque de M. Poulinguen arrivait, mais il est toujours au bureau, où M. Quemeneur n'est jamais venu le réclamer.

Mais, les 16 et 18 juin courant, deux lettres et un télégramme de Mlle Quemeneur et de M. Poulinguen parvenaient au contrôle général des recherches, demandant que l'on reprît l'enquête, l'authenticité du signataire du télégramme expédié du Havre étant douteuse. Le parquet de Brest, aussitôt saisi, ouvrit à son tour une information et, vérification faite, on constata que le télégramme n'avait pas été écrit par M. Quemeneur.

Une valise sanglante

En outre, mercredi dernier, on découvrit dans la salle d'attente de troisième classe de la gare du Havre, une valise souillée de sang, abandonnée et fermée par un inconnu.

Le fait est troublant. Elle rappelle, par plus d'un point, l'affaire Cadou, où un autre landerneu qui lui aussi disparaît, est retrouvé à Paris, et dans une valise souillée de sang.

Le Tour de France cycliste

Bottechia a gagné la seconde étape Le Havre-Cherbourg

Cherbourg, 26. — Voici le résultat de la 2e étape du Tour de France Cycliste : 1. Bottechia ; 2. Mottiat ; 3. Bellenger en 13 h. 11 minutes 11 secondes ; 4. Normand.

.. Lire en quatrième page : dans le REVEIL MUTUALISTE

Impressions et Notes du Congrès de Lyon par notre envoyé spécial E. POLVENT.